0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 29/06/2026
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 20/05/2026

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Calendriers 2026/2027 : Le Chef d'Établissement demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter le calendrier de rentrée des élèves dans le cadre de l'organisation prévisionnelle de l'année scolaire 2026-2027 ainsi que le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:15:02

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,
- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 20/05/2026

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Projet d'établissement 2026-2031 est adopté par le Conseil d'administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:15:28

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Répartition des logements de fonction au 01/09/2026

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des logements par fonction au 01/09/2026.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Logements : Les membres du CA adoptent la répartition des logements par fonction pour 2026/2027, soit 2 F5 pour les fonctions de proviseur et adjoint gestionnaire et 4 F4 pour les fonctions de proviseur adjoint, conseiller principal d'éducation, ouvrier de maintenance spécialisé et agent d'accueil. Ces concessions sont attribuées par Nécessité Absolue de Service.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:31:40

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement
Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement
Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs hors SRH : Le Conseil d'Administration adopte les nouveaux tarifs hors SRH mis en place à la rentrée 2026 (VAE, hôtel et prestations diverses).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:36:03

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Don AS : Les membres du Conseil d'Administration autorise le versement d'un don exceptionnel au bénéfice de l'AS suite à leur participation au championnat de France d'escalade en sport partagé et ce, à hauteur de la participation actée dans la charte des sorties et voyages, à savoir 100€ (20€ x 5 élèves).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:37:38

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Seuil de recouvrement contentieux

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote le seuil de recouvrement contentieux.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Seuil ANV : Les membres du Conseil d'administration adopte le seuil de 40€, en dessous duquel il n'est pas nécessaire de recourir au recouvrement contentieux, qui peut être source de frais importants pour l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:38:21

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur créances

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 50
Année scolaire : 2025-2026
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 19/06/2026
Réuni le : 29/06/2026
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'admission en non valeur des créances.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANV : Les membres du Conseil d'Administration autorisent l'admission en non valeur des créances pour la période 2020-2024 soit 32 créances pour un montant total de 3311.86€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Ganzitti
Prénom : Christophe
Signé le : 06/07/2026 14:38:56

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.